



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUETILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUETILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Date de convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Mme CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DELAHAYE
Mr Pascal CAILLY, excusé
Mme Véronica TROGLIA

Secrétaire de séance : Gilbert BAUDER

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

OBJET :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX CLUBS DE BASKET ET DE FOOTBALL AMERICAIN DE LA COMMUNE

La montée en division supérieure des clubs de basket et football américain implique des frais supplémentaires, notamment, en raison des déplacements, mais aussi par exemple, de devoir faire appel à un entraîneur diplômé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une subvention exceptionnelle égale à 10 % de la part fixe de la subvention annuelle, qui serait versée aux clubs le temps de leur maintien en division supérieure.

Rappel des parts fixes :

- Club de football américain : 850.00 €
- Club de basket-ball : 3030.00 €

Le montant des subventions s'élèverait donc à 85 € pour le football américain et 303€ pour le club de basket. La majorité du Conseil Municipal considère que les montants sont trop faibles par rapport aux coûts supplémentaires engendrés aux clubs. Certains membres regrettent également de ne pas avoir le montant exact de ces dépenses, ce qui leur permettrait d'allouer une subvention certainement plus équitable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (14 pour, 2 abstentions) :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle équivalente à 20% de leur part fixe respective, soit 170€ pour le club de football américain et 606€ pour le club de basket.
- En cas de descente de division, cette subvention exceptionnelle ne sera plus versée.
- Les crédits seront prélevés au compte 6574 dans la ligne « divers » du Budget Primitif 2023 de la commune.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Roumesnil-Bouteville is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 0 5 JUIN 2023

Affiché le :

Notifié le : 0 8 JUIN 2023

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,

A large, dark, handwritten signature of the Mayor, overlapping the official stamp.